



INFORMATIONS DIVERSES

PAS DE RAMASSAGE SCOLAIRE LE JOUR DE LA RENTREE

TROUSSEAU D'INTERNAT OBLIGATOIRE : (à prévoir le 1^{er} jour de la rentrée scolaire)

- 1 taie de traversin (lit de 90 cm)
- 1 drap housse (lit de 90 cm)
- 1 sac de couchage ou couette
(pas de couverture fournie)
- 1 tapis de bain
- 1 nécessaire de toilettes
- 1 paire de pantoufles
- 1 paire de baskets multi-activités
- 1 tenue de sport
- 1 petit cadenas à code

ACCIDENT DU TRAVAIL :

L'élève bénéficie de la couverture « Accident du travail » :

* Au cours du sport et dans certains cas à l'établissement scolaire,

* Pendant les stages, dans la mesure où une convention a été dûment complétée et signée.

En cas d'accident en stage, la MFR de la Dombes devra être informée au plus tôt afin de remplir les formulaires et les adresser dans les 48 heures

TOUTEFOIS, le transport pour se rendre à l'hôpital ou chez le radiologue reste à la charge des parents.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE :

Demander l'attestation d'assurance scolaire à votre assureur pour les garanties suivantes :

Responsabilité Civile en couverture de sa faute personnelle

Individuelle en couverture des accidents corporels dont il pourrait être la victime (prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques, des prothèses dentaires, optiques et auditives).

Assistance, organisation et règlement des frais de rapatriement.

BOURSES NATIONALES : **sous certaines conditions de ressources.**

Dès l'inscription de votre enfant et selon les conditions de ressources, pour toute demande de dossier veuillez contacter :

Mme BAUCHET-GIRON, MFR de la Dombes
au 04 78 06 64 33 ou mfr.dombes@mfr.asso.fr

Si vous déposez un dossier, la décision de la commission départementale vous parviendra fin novembre.

A réception de la notification de bourses nous vous proposerons un nouvel échéancier.

BOURSES DE TRANSPORT POUR ELEVES INTERNES : **SANS conditions de ressources**

AIN :

être domiciliés à + de 10 kms de la commune de Montluel.
Dossiers remis par le secrétariat en septembre/octobre.

RHONE :

être domiciliés en dehors de la métropole de Lyon
les familles font la demande via Internet : <https://carsdurhone.fr>

AUTRES DEPARTEMENTS :

s'adresser au secrétariat

INFORMATION NAVETTE

Au cas où l'élève n'a pas pu prendre la navette, veuillez trouver ci-dessous quelques coordonnées de Taxis :

- Eurotaxi Montuel : M. Livrozet : 06 85 20 53 40
- Taxi Côtière : 04.72.25.92.14
- Taxi Gauthier : 04.78.55.99.55 / 06.88.88.99.55.
- Via Cuny : 04.72.25.75.06
- Taxi Zambardi : 06.14.96.70.29

Les élèves **SONT SOUS STATUT SCOLAIRE**, ils ne peuvent bénéficier du régime étudiant

Chaque élève doit être responsable de ses biens personnels
(téléphone portable, calculatrice...)
En cas de perte ou de détérioration,
le renouvellement du matériel sera à la charge de la famille.